

# Un plan pour sortir de l'ère du « tout-jetable »

Le premier ministre présente cinquante mesures en faveur de l'économie circulaire

Il faut sans doute y voir une attention particulière du gouvernement à l'égard de l'économie circulaire : c'est le premier ministre en personne, Edouard Philippe, accompagné de Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, qui devait présenter, lundi 23 avril dans les locaux de l'usine SEB à Mayenne, la feuille de route de ce modèle économique qui veut rompre avec l'ère du « fabriquer, consommer, jeter ».

En annonçant cinquante mesures destinées à promouvoir une meilleure gestion des déchets, une politique de recyclage systématique tout autant que la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence programmée de certains produits, le premier ministre répond à plusieurs objectifs déjà évoqués par le chef de l'Etat et le ministre Nicolas Hulot.

Cette ambition se situe dans la droite ligne des engagements des gouvernements précédents, qui se targuaient de promouvoir ce nouveau système économique. Ainsi, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 installait légalement l'économie circulaire. Elle proposait la définition suivante : « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité,

à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

Les objectifs fixés par le gouvernement reprennent pour certains les anciens, telle la réduction de 50 % des quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010. Le pays doit aussi « tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 », réduire de 30 % la consommation de ressources – calculée par rapport au PIB – d'ici à 2030, ou encore créer jusqu'à « 300 000 emplois supplémentaires » dans l'économie circulaire – leur nombre actuel est évalué à 800 000.

Si des progrès ont été réalisés, notamment du fait de l'augmentation du prix des matières premières et de l'urgence climatique et environnementale, « la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire », lit-on dans le dossier de présentation de la « Feuille de route pour une économie circulaire » que *Le Monde* a pu consulter.

Ainsi, le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés n'était en 2014 que de 39 %, quand il atteignait 65 % chez les Allemands ou 50 % chez les Belges. Sur le plastique, les taux de collecte plafonnent à 20 % alors que la moyenne européenne est de 30 %. Et les bouteilles en plastique sont collectées à hauteur de 55 %, contre 90 % dans les pays nordiques.

Pour accélérer la mutation, cinquante propositions ont été élaborées, au cours de six mois de consultations et d'ateliers.

**Production** Le premier enjeu consiste à garantir une meilleure performance environnementale des produits, à employer moins de ressources non renouvelables et par conséquent à utiliser davantage de matières premières recyclées. Le gouvernement veut ainsi susciter, d'ici à cet été, des « engagements volontaires » visant à accroître les « volumes d'intégration de matière plastique issue de déchets » dans les filières de l'automobile, de l'emballage, du bâtiment ou encore des équipements électriques et électroniques.

Le dispositif de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), intitulé « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! », devrait être proposé à

## Le secteur de la construction, responsable de 70 % des déchets en France, est dans le collimateur

2000 entreprises volontaires afin qu'elles rationalisent leur consommation de ressources et réduisent leur production de déchets.

**Consommation** Une meilleure information, un allongement de la durée de vie des produits, la lutte contre le gaspillage alimentaire sont les objectifs. Sont ainsi proposés un renforcement des « obligations des fabricants et des distributeurs en matière d'information sur la disponibilité des pièces détachées pour les équipements électriques et électroniques et les éléments d'ameublement ». A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une information sur la réparabilité des équipements électriques et électroniques et du matériel de

bricolage sera obligatoire.

Le dépôt de plainte par les consommateurs sera facilité d'ici à 2019, « en matière de garantie légale de conformité pour les produits de consommation courante ». L'Ademe devra effectuer, d'ici à la fin 2018, une revue des labels environnementaux. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la feuille de route propose d'étendre aux opérateurs de la restauration collective et aux acteurs du secteur agroalimentaire l'obligation faite aux grandes surfaces de « proposer des conventions de dons à des associations caritatives ».

**Gestion des déchets** Le gouvernement a l'intention de simplifier et unifier les règles de tri sur tout le territoire, notamment en prévoyant l'harmonisation des poubelles d'ici à 2022. Des dispositifs de « consigne solidaire » devraient susciter une incitation au retour, où chaque bouteille ou cannette collectée « contribuerait au financement d'une grande cause environnementale, de santé ou de solidarité ».

Un des leviers consisterait à rendre la valorisation des dé-

chets moins chère que leur élimination. La TVA sera réduite à 5,5 % « pour la prévention, la collecte séparée, le tri et la valorisation des déchets ». L'augmentation des tarifs de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) reste l'objectif, même si le gouvernement dit vouloir prendre le temps de la concertation. En revanche, pour les résidus que la réglementation impose d'éliminer – résultant d'activités de soins à risques infectieux ou contenant des substances polluantes organiques persistantes –, il y aura exonération de cette taxe.

Basées sur le principe du pollueur payeur, les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) impliquent que les acteurs mettant sur le marché des produits prennent en charge tout ou partie de la gestion de leurs déchets. De nouvelles filières vont être constituées, notamment dans le secteur des loisirs ou encore pour les articles de bricolage et de jardin.

La construction, responsable de 70 % des déchets en France, est dans le collimateur : une lutte accrue contre la mise en décharge

et la promotion du tri des matériaux est annoncée. Les contraintes pour les autorités chargées de la police des déchets seront simplifiées avec une adaptation du code pénal pour les infractions les plus courantes, comme les dépôts sauvages.

Le gouvernement veut par ailleurs intensifier les contrôles des éco-organismes, ces sociétés agréées par l'Etat et financées par des taxes payées par les fabricants et importateurs de produits ou d'emballages afin d'en organiser la collecte, le tri ainsi que le recyclage.

**Mobilisation** La commande publique, de même que le dispositif « Administration exemplaire », doivent être des leviers pour développer l'économie circulaire. Entre autres mesures, l'Etat, ses opérateurs ainsi que les collectivités devront consommer au moins 50 % de papier recyclé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. De même, d'ici à la fin 2018, ils devront utiliser des téléphones issus du réemploi, et des pneumatiques rechapés pour les flottes des administrations d'ici à 2019. ■

RÉMI BARROUX

## « Il faudrait cinq planètes pour subvenir à nos besoins »

**BRUNE POIRSON** est secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire. Elle est chargée du dossier de l'économie circulaire.

### Quelle est l'ambition de la feuille de route sur l'économie circulaire ?

Les ressources de la planète s'amenuisent de plus en plus vite. Si le monde entier venait à consommer comme les Occidentaux, il faudrait cinq planètes pour subvenir à nos besoins. Nos modes de consommation doivent évoluer. Il faut aussi bien sûr modifier en parallèle notre production. Notre économie reste trop linéaire. On est dominé par le tout-jetable. Et la France n'est pas bonne élève, même si la prise de conscience est réelle. Le président de la République et le premier ministre ont fixé des objectifs ambitieux, comme une trajectoire vers 100 % de plastiques recyclables ou la réduction de moitié de la mise en décharge des déchets d'ici à 2025.

### Mais l'économie circulaire dépasse la seule question des déchets...

En effet, il faut changer l'ensemble du système économique et la politique industrielle doit aussi évoluer. Trois cent mille emplois sont en jeu en France. La question de la valorisation énergétique est importante mais le recyclage est plus positif, plus économe pour la planète.

Grâce à cette feuille de route, les Français pourront connaître le niveau de réparabilité des produits électroménagers qu'ils achètent. C'est une mesure sociale, car les Français les plus modestes achètent les appareils de meilleur marché et les moins solides. L'obsolescence programmée est une double arnaque pour la planète et le pouvoir d'achat.

### Quelles mesures sont susceptibles de changer les comportements ?

Il s'agit d'un paquet de mesures qui constituent un tout et qui concernent aussi bien l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises que les consommateurs. Pour ces derniers, il faut faciliter les gestes de tri en les uniformisant au niveau national, tout comme la couleur des poubelles qui n'est pas la même selon que vous habitez Paris, Lille ou Carpentras !

Nous allons aussi travailler avec les collectivités à la mise en place d'un système de consigne solidaire pour collecter notamment les bouteilles en plastique. Ce sera un système innovant où en contrepartie du retour de leurs emballages, les Français permettront le financement d'une grande cause de solidarité.

### Ne faut-il pas contrôler et sanctionner davantage les entreprises qui n'appliqueraient pas les règles ?

Nous préférons, dans un premier temps, encourager, faciliter les bonnes pratiques et mettre en place des outils qui permettent un meilleur traitement des déchets. Ainsi, plusieurs nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), s'inspirant donc du principe pollueur-payeur, vont être mises en place dans des domaines aussi divers que les jouets ou les articles de sport. Nous allons engager une réflexion pour traiter les mégots, qui coûtent très cher aux collectivités. Cela permet de transférer la charge de la fiscalité de l'ensemble des contribuables aux fabricants.

### Cela veut-il dire que l'Etat va investir davantage de moyens dans le traitement des déchets ?

Nous voulons proposer aux collectivités locales un cadre fiscal plus intelligent qui incite davantage à traiter les déchets plutôt qu'à les mettre en décharge. Mais nous voulons aussi et surtout que l'Etat soit exemplaire, notamment grâce au levier important des commandes publiques, en privilégiant des produits issus du réemploi. Nous voulons aussi responsabiliser encore plus les éco-organismes qui gèrent les politiques de recyclage. Nous allons donc leur fixer des objectifs qui devront être atteints sous peine de sanctions. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR R. BX.

## LES CHIFFRES

324 MILLIONS

tonnes de déchets produites en 2014.

48 MILLIONS

tonnes de déchets envoyées vers les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés.

17,5 MILLIONS

tonnes de matériaux recyclés utilisés, hors bois et granulats.

20 MILLIONS

tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par le recyclage.